



## Programme d'Investissements d'avenir (PIA3) : Innov Avenir en Normandie

L'État a initié en 2010 un Programme d'Investissement d'Avenir, dont le troisième volet a été lancé en 2016 avec un montant de 10 milliards d'euros pour :

- soutenir et valoriser les progrès de l'enseignement et la recherche,
- accélérer la modernisation de l'économie française par l'innovation dans les entreprises.

Pour la mise en œuvre de ce PIA3, l'État et la Région Normandie décident de mettre à disposition 18,6 millions d'euros pour renforcer les entreprises innovantes et les filières stratégiques. Cet effort sans précédent, sous forme de subventions et d'avances récupérables, est alimenté à parts égales par l'État et la Région Normandie.

Ce « PIA3 régionalisé » est ainsi l'occasion de mettre en place des actions et des procédures simples, efficaces et réactives au bénéfice des entreprises. Les priorités établies s'appuient sur les filières d'excellence normandes et sont donc au plus près de la réalité du terrain. L'accès à ces financements est simple : chaque entreprise pourra s'adresser selon son choix à l'ADN, aux services de l'État ou à BPI France.

Le développement économique de la région est une priorité commune. Alors que la Normandie enregistre une embellie économique ces derniers mois, le « PIA3 régionalisé » arrive au meilleur moment pour la soutenir et l'accélérer.

Fait à Caen, le 20 février 2018

La Préfète de la région Normandie,  
Préfète de Seine-Maritime

Fabienne BUCCIO

Le Président de la Région Normandie

Hervé MORIN